

Affirms that the Commission has a continuing interest in the question of technical training in relation to economic development in the region and consequently requests

(a) The International Labour Organisation to make reports to the next and subsequent sessions of the Economic Commission for Asia and the Far East on the progress made in this field ;

(b) The Executive Secretary to consult with the Director-General of the International Labour Organisation for the purpose of establishing the closest possible working relationship between the two organizations in the region ; and

(c) The Executive Secretary to prepare a report regarding those fields of economic development which are handicapped by the lack of trained personnel.

13. TECHNICAL ASSISTANCE IN ECONOMIC DEVELOPMENT

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/177)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Taking note of the decision of the third session of the General Assembly to make financial provision for technical assistance to under-developed countries (E/CN.11/165) and of the organization, **within the Department of Economic Affairs of the Secretariat of the United Nations**, of machinery to **facilitate the provision** of this assistance,

Requests the Secretary-General to take full account of the needs of under-developed countries in the ECAFE region ; and

Resolves that the Executive Secretary continue and intensify the work already begun in the field of technical assistance in economic development.

14. BUREAU OF FLOOD CONTROL

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/178)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having noted the Economic and Social Council resolution 144 D (VII) of 19 August 1948, recommending that the Commission report to the eighth session of the Council the results of its fuller consideration of the plans and activities for dealing with problems of flood control in its geographic area, as well as recommendations on the organizational problems connected with the formation of a Bureau of Flood Control,

Taking into consideration the report on the Bureau of Flood Control submitted by the Executive Secretary (E/CN.11/137).

Taking note of the decision of the third session of the General Assembly to appropriate the sum

Affirme que la Commission porte à la question de la formation technique dans ses rapports avec le développement économique de la région, un intérêt qui ne se dément pas et en conséquence :

a) Invite l'Organisation internationale du Travail à faire rapport à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, lors de sa prochaine session et de ses sessions ultérieures, sur les progrès accomplis dans ce domaine ;

b) Invite le Secrétaire exécutif à se concerter avec le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, en vue d'établir dans la région les relations de travail les plus étroites possibles entre les deux organisations ; et

c) Invite le Secrétaire exécutif à rédiger un rapport concernant les branches du développement économique qui sont désavantagées par le manque de personnel qualifié.

13. ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/177)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte de la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième session, tendant à prendre des dispositions financières en vue d'accorder une assistance technique aux pays insuffisamment développés (E/CN.11/165), ainsi que de l'organisation, dans le cadre du Département des questions économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'un service destiné à faciliter l'octroi de cette assistance.

Invite le Secrétaire général à prendre dûment en considération les besoins des pays insuffisamment développés de la Commission ; et

Décide que le Secrétaire exécutif poursuivra en leur donnant plus d'importance les travaux déjà entrepris dans le domaine de l'assistance technique en matière de développement économique.

14. BUREAU D'HYDRAULIQUE FLUVIALE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/178)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte de la résolution 144 D (VII) du Conseil économique et social en date du 19 août 1948, qui recommande à la Commission de faire rapport au Conseil, lors de sa huitième session, sur les conclusions auxquelles elle aura abouti en examinant de plus près les plans et les travaux qui lui permettraient de résoudre les problèmes d'hydraulique fluviale dans les régions qui sont géographiquement de son ressort, ainsi que des recommandations concernant les problèmes d'organisation que soulève la création du Bureau d'hydraulique fluviale,

Tenant compte du rapport sur le Bureau d'hydraulique fluviale présenté par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/137),

Prenant acte de la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième session, d'ouvrir des